

Membres	23
En exercice :	
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

DE000042.08-2023
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230802-DE000042_08_23-DE



Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 2 août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL, Sylvain LONGUET

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à F. DUPUY), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S ; MONTERO), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M. HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET: FIXATION DU LOYER LOGEMENT COMMUNAL – CONCHARBIN-ET AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL

Madame le Maire informe que le logement communal situé au 16 Route de Morestel, est libre depuis le mois de juillet 2023. Ce logement ne nécessite pas de travaux de rénovation, et des travaux d'entretien courant ont déjà eu lieu.

Il s'agit d'un T3 (2 chambres) situé au rez de chaussée, un garage et avec un jardin d'environ 300m, surface habitable : environ 52 m². Le loyer mensuel actuel s'élève à : 392.50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

FIXE le loyer initial pour la location du logement communal, 16 Route de Morestel 38510 ARANDON-PASSINS à 430.00€

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

